

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 839

Artikel: Urbanisme lausannois. Partie 2, Une instrumentation à plus grande échelle
Autor: Ruffy, Victor
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023112>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La politique n'est plus ce qu'elle était (suite)

Cet activisme se manifeste aussi bien du côté des conservateurs, effrayés par la vitesse de l'évolution de la société, que de celui des alternatifs, inquiets des effets négatifs de cette évolution et porteurs d'autres valeurs.

Certes les manifestations de mécontentement n'empruntent plus ou seulement dans une moindre mesure, le chemin de l'urne.

L'insatisfaction est plus difficilement canalisée par les grandes organisations ; elle s'exprime ponctuellement, directement et dans des formes "sauvages" : occupations, grèves, manifestations, désobéissance civile. Au désintérêt pour la politique institutionnelle et ses règles du jeu répond un intérêt accru pour la politique conçue comme la prise en charge directe des problèmes par des groupes ad hoc et temporaires.

La politique n'est plus ce qu'elle était, mais on ne sait pas encore ce qu'elle sera. Erich Gruner voit

une chance de survie pour cette "nouvelle" politique, à condition que les mouvements multiples qui l'animent trouvent un dénominateur commun et regroupent leurs forces au sein d'une organisation nationale ; à condition qu'ils parviennent à dépasser les thèmes restreints qui ont présidé à leur création et à proposer un nouvel éclairage pour tous les problèmes importants. A moins que les partis traditionnels, conscients du danger, accomplissent une révolution culturelle pour répondre à cette nouvelle demande.

JD

URBANISME LAUSANNOIS (2)

Une instrumentation à plus grande échelle

■ (vr) Avant que les Jeux olympiques de 1992 ne se déroulent à Barcelone, de nombreuses autres manifestations auront pour cadre la cité catalane. Parmi elles, un séminaire organisé par le Comité d'experts en cartographie, statistique et terminologie. Des spécialistes européens se retrouveront pour évaluer les possibilités qu'offre la cartographie assistée par ordinateur en vue d'une occupation rationnelle du sol. Les travaux du séminaire se veulent une contribution à la 8^e Conférence des Ministres européens responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), qui se tiendra en 1988 en Suisse, éventuellement à Lausanne. Son thème, "occupation rationnelle du sol - bases et facteurs limitatifs de notre développement" intéressera directement notre pays. Pour l'heure, au programme de la réunion espagnole, des visites sont prévues. L'une d'entre elles permettra aux participants de découvrir un système cartographique automatique au 1:500^e destiné à faciliter les actions d'aménagement intégré ainsi que la localisation des services. Il servira en même temps de cadastre à la capitale catalane. A l'évidence, la "Movida" s'est emparée de tous les secteurs de la vie ibérique.

Il ne faut pas féliciter la carte ou le plan, pas plus en urbanisme qu'en

aménagement du territoire. Selon le dicton anglais "la carte est un premier pas, elle ne doit pas avoir le dernier mot". On est cependant en droit de se demander, devant les échecs répétés des projets d'urbanisme lausannois au cours de ces dernières années, si la capitale vaudoise dispose bien de l'instrumentation suffisante pour orienter politiquement et intégrer spatialement des opérations nouvelles de plus ou moins vaste envergure.

Lors de la présentation du dernier projet du Flon, les partisans, lorsqu'ils devaient raccrocher l'opération à un programme urbain élargi, à un plan d'ensemble, se référaient au plan directeur de la région lausannoise. Il faut dire ici que ce plan de 1973 a été élaboré au 1:20'000^e. Le document actuellement en consultation qui constitue sa révision n'agrandit pas l'échelle et traite des aspects techniques comme si le problème des options politiques à l'amont avait été réglé. Or, près de vingt ans après sa création, la région lausannoise - entité porteuse d'avenir aux yeux du syndic d'alors G.-A. Chevallaz - est toujours à la recherche des ses marques, en fait d'un véritable programme et ne va pas loin dans le décompte de ses réalisations concrètes. Dans ces conditions, ni dans son contenu, ni dans son échelle, le plan

directeur de la région lausannoise ne peut constituer pour les autorités de la ville le document de référence permettant d'évaluer, au besoin d'infléchir des opérations individuelles appelées à remodeler plus ou moins fortement l'espace urbain.

Le maintien au niveau local du pouvoir en matière d'urbanisme continue à être considéré comme positif dans notre système, à condition toutefois que les collectivités locales se dotent de l'instrumentation indispensable à une stratégie urbaine cohérente. Or à Lausanne cette dernière n'a jamais donné lieu à une représentation, à une illustration justement constituée par un plan directeur communal dont l'échelle se situerait entre celle du plan régional et celle du plan d'affection ou des plans de quartier. Seul un tel document, avec tout le travail politique qu'il implique dans son élaboration et qui en fait plus un moyen qu'une fin pourrait permettre aux Lausannois de se réapproprier d'une certaine manière leur ville, de s'y réidentifier et de participer à nouveau à un vrai dialogue.

Même si le vent de la déréglementation n'est momentanément pas très favorable au type d'exercice évoqué, nous persistons à le croire indispensable. Dans sa version de 1964, la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire prévoyait que les communes de plus de 1000 habitants devaient se doter d'un plan directeur. Cette exigence a été maintenue dans la nouvelle loi qui entrera en vigueur en 1987. La ville de Lausanne n'a pas cru devoir s'y plier et le Canton n'a pas cru devoir intervenir ; avec quel moyen aurait-il pu d'ailleurs le faire ?

B. Ziegler, noir ou blanc ?

■ (réd.) "Réfugiés en Suisse : au-delà du noir et blanc" : la situation genevoise n'a jamais paru aussi éloignée de l'appel que le Groupe de Grancy lançait dans une brochure d'octobre 1984 publiée par *Domaine Public* sous forme de numéro spécial (DP 748). La tension est à son comble entre les autorités et les milieux de soutien aux réfugiés.

Cinquante et une communes dans seize districts bernois bénéficient de la péréquation financière cantonale cette année. Les districts les plus assistés sont ceux de Wangen (sept communes) et de Konolfingen (six). L'UDC a 3 députés au Grand Conseil sur 5 dans le premier et 6 sur 11 dans l'autre.

EN BREF

Heureuse Alliance des Indépendants : le bilan social de Migros nous apprend (page 66) qu'elle disposera d'une enveloppe de douze millions de francs pour les années 86 à 89, en remplacement de la dotation annuelle. Cet argent doit permettre une meilleure planification à long terme.

La principale fédération de coopératives agricoles du pays, le VOLG, basé à Winterthur, vient de fêter le centenaire de sa fondation et chapeaute aujourd'hui 750 commerces d'alimentation et de produits agricoles.

Il est en fait sans intérêt de chercher à savoir à qui cette absence de conception a été le plus dommageable. En revanche, on doit se demander si, excepté l'instauration d'un climat de résignation peu compatible avec la démocratie vivante, des projets particuliers ont encore des chances d'aboutir sans ce référentiel politique, sans cette toile de fond spatiale. Poursuivre dans une politique aussi hasardeuse serait regrettable car le moment de faire du bon urbanisme est venu et les occasions ne manquent pas à Lausanne.

Après le cas Mafuta, cette famille zaïroise hébergée très ouvertement par une paroisse pour la soustraire à l'expulsion (et qui donne lieu chaque semaine à une manifestation sur le modèle des Mères de la place de Mai en Argentine), voici le cas Gursoy, une famille turque dont le père a été expulsé par la police et la mère et la fille sont en instance de l'être. Le paroxysme médiatique a été atteint avec le geste du Conseiller d'Etat Föllmi se désolidarisant du Gouvernement et accompagnant l'enfant à l'école pour empêcher son expulsion.

Les camps sont bien tranchés. D'un côté le socialiste (renégat ?) Bernard Ziegler et la majorité du Conseil d'Etat mènent une politique impitoyable, de l'autre les militants et un Conseiller d'Etat qui a du cœur tentent d'arracher une solution humaine pour des cas tragiques. Mais les enjeux, les acteurs et leur position respective sur l'échiquier sont-ils réellement ceux-là ?

Des solutions intelligentes

Après l'échec, en août 85, de la solution globale préconisée par Mme Kopp pour les anciens requérants en voie d'expulsion, Berne avait décidé que quelques permis humanitaires seraient accordés par la Confédération dans chacun des cantons concernés. On parlait d'une vingtaine de permis pour Genève. De fait, Bernard Ziegler en a déjà décroché 66 au début de cette année, bien davantage qu'aucun autre canton. Et le Conseil d'Etat a mis en place une Commission des sages chargée de sélectionner les autres anciens requérants qui constituent des cas de rigueur. C'était tirer intelligemment le maximum des dispositions prises par Berne. Or les cas emblématiques sur lesquels se fait aujourd'hui l'affrontement sont justement parmi ceux que la Commission des sages a estimé ne pouvoir soutenir.

Il n'y a pas que les anciens requérants, il faut aussi penser aux futurs anciens requérants : ceux qui reçoivent aujourd'hui seulement une décision de refus de l'asile alors qu'ils sont ici depuis des années. Bernard Ziegler a obtenu que

Berne accepte et institutionnalise l'examen de toutes les demandes pendantes sous l'angle du permis humanitaire. L'autorité fédérale, au terme de la procédure d'asile et si la requête n'est pas conforme à la loi, ne prononce plus seulement le refus accompagné de l'expulsion ; elle doit choisir, sur la base d'un préavis cantonal, entre l'expulsion, le permis humanitaire ou l'internement. Les requérants trouvent ici la prise en compte humainement indispensable du retard mis par l'autorité fédérale pour rendre ses décisions. Pour Genève, là aussi, c'est la Commission des sages qui donne le préavis du canton. Et ça marche : jusqu'à présent, les permis humanitaires demandés dans ces cas ont été accordés.

Donnant donnant

Les cas aujourd'hui montés en épingle témoignent d'une méconnaissance du rôle central de la Confédération, seule habilitée à ne pas expulser, d'une surévaluation du pouvoir du canton en la matière et d'un refus de reconnaître ses efforts. Il y a erreur sur l'enjeu : en refusant que la Commission des sages fasse un choix et ne demande pas de permis humanitaire pour les cas qui ne lui paraissent pas pouvoir être défendus, on met en danger tous ceux qui, eux, peuvent être défendus et pour lesquels elle les demande, aujourd'hui et à l'avenir. Berne ne donnera pas (plus) de permis humanitaires aux uns sans que le départ (volontaire ou par expulsion) des autres ne soit assuré.

La générosité incontestable de bon nombre de militants du droit d'asile, confrontés à des situations individuelles qui humainement sont toujours dramatiques, se double ici d'une incapacité politique manifeste. Quand s'y ajoute un brin de bonne conscience démagogique et la soif du martyre (par personne interposée) qui continue de sévir parmi certains militants chrétiens ou de gauche, le pire n'est pas loin.

Mais le plus grand mystère de cette affaire paraît bien être l'incapacité du Conseil d'Etat à "vendre" une politique dont il n'a vraiment pas à rougir.